

Managing Safely in France

Spécial services de santé au travail

*Aspects juridiques, stratégiques, économiques
et sociaux de la gestion des services*

**Une formation dédiée aux
organes dirigeants des services**

La réforme demande des changements en profondeur
Jusqu'ici, les services n'étaient qu'une enveloppe juridique dont la mission essentielle était de permettre la mise à disposition des médecins du travail dans les entreprises adhérentes. Ils avaient donc pour mission de gérer des moyens partagés. Désormais, ils sont directement investis par la loi de la « mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

Bien que la loi réserve la présidence à un représentant des employeurs, au nom du principe de l'obligation de sécurité de ces derniers, les employeurs et les syndicats de salariés sont représentés paritairement au conseil d'administration. La fonction de trésorier est cependant confiée à un représentant des syndicats.

Les services doivent établir leurs priorités à partir de la proposition de la commission médico-technique, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec l'autorité administrative (Direccte) et la sécurité sociale (Carsat).

Les médecins du travail animent et coordonnent l'équipe pluridisciplinaire.

Suite au verso

Cette formation permet l'obtention du Certificat d'aptitude en droit du danger et au management global des risques du Groupe Préventique et de l'accréditation IOSH.

Contrôle sous la forme de questions de mémoire et par la réalisation et la présentation d'un projet d'entreprise

Groupe Préventique

Management global, santé, sécurité, environnement, sûreté
Les trois métiers du Groupe Préventique :

- Édition : une revue, *Préventique Sécurité*, des livres
- Conseil aux entreprises, collectivités territoriales et administrations
- Formation en interne et externe, à la carte sur notre programme



IOSH

Fondée en 1945, *The Institution of Occupational Safety and Health* (IOSH) est une société savante qui réunit plus de 40 000 experts et professionnels en santé-sécurité-environnement et dans les domaines apparentés dans le monde. L'agrément IOSH est une condition essentielle du recrutement dans toutes les entreprises anglaises et de plus en plus dans les entreprises d'Europe du Nord.



Paris - 6 jours

18 & 19 avril, 9 & 10 mai (les dernières dates seront fixées le 1^{er} jour avec les participants)

Stage n° 1209

Objectif de la formation

- meilleure compréhension des exigences de la loi du 20 juillet 2011 ;
- vision complète de l'environnement du service ;
- permettre le passage d'un fonctionnement administré à un management global des risques.

Public concerné

- présidents et membres de conseils d'administration ;
- directeurs, DRH, responsables de services, médecins du travail et IPRP ayant des missions collectives ;
- agents des Direccte et des Carsat ;
- dirigeants des entreprises et des branches professionnelles.

Capacités acquises

- analyse des besoins
- évaluation des priorités
- raisonnement global
- gestion des moyens humains
- engagement contractuel
- mise en œuvre des actions prioritaires
- coordination des actions collectives

Les organes dirigeants doivent avoir des capacités managériales renforcées

En demandant aux services d'établir des priorités, c'est-à-dire de faire des choix, la loi les oblige, les libère et les responsabilise. Mais cette responsabilité est nécessairement conjuguée à des moyens limités.

Le contrat va devenir l'outil déterminant des politiques des services, l'outil majeur du fonctionnement collectif des différentes entités du dispositif de santé au travail. Il va être au cœur du management des services, tant pour la gestion interne de leurs moyens humains, que pour la gestion de leurs relations avec les entreprises et les partenaires en prévention.

Les dirigeants des services interentreprises vont devoir exprimer des capacités managériales d'un type nouveau, permettant de satisfaire le mieux possible aux contraintes réglementaires en même temps qu'aux nouveaux objectifs légaux.

Pédagogie

Le processus pédagogique engagé par le Groupe Préventique accorde une place essentielle aux études de cas. Celles-ci favorisent une pédagogie pluridisciplinaire, participative et dynamique. Dans ce cadre, le stagiaire est invité à proposer un projet d'entreprise en rapport avec son travail, comportant :
– une évaluation des risques ;
– un plan d'action.

Ce projet fera appel aux enseignements juridiques et méthodologiques du stage. Il accordera une place importante à l'organisation du travail, à l'analyse des situations de travail, à la méthode THO. Il sera présenté dès le premier jour de la formation, réalisé durant la période du stage et discuté collectivement le 6^e jour.

Programme en page suivante

Organisation de la formation

Direction du stage

Hubert Seillan

Lieu :

Paris

Documentation fournie

Un dossier pratique, des articles de *Préventique Sécurité*, le Glossaire du droit du danger (version 2012) et les ouvrages d'Hubert Seillan (Éd. Préventique) :

- *Penser aujourd'hui pour demain et pour longtemps*
- *Dangers, maladies, catastrophes, Responsabilité pénale (version numérique)*
- *Les services de santé au travail - Quel avenir ?*

Prix

3 000 euros ht (tva 19,6 % à rajouter)

Organisation des journées

- 8 h 30 : discussions autour du petit déjeuner ;
- 9 h : présentation du thème, cas pratiques, apport des stagiaires, échanges, synthèses ;
- 12 h 30 : déjeuner débat avec une personnalité compétente (responsable d'un service ayant suivi la formation, dirigeant d'entreprise, représentant des employeurs, des salariés, de l'administration, élu, etc.) ;
- 14 h 30 : reprise travaux jusqu'à 17 h.

Bulletin d'inscription

Managing Safely in France - Spécial services de santé au travail

Stage n° 1209 - Mars à mai 2012 - Paris

Prix : 3 000 € ht (tva 19,6 % à rajouter). Une convention de formation vous sera envoyée sur simple demande.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ Courriel (obligatoire) : _____ @ _____

Date _____ Signature _____

Convention de stage : oui non

L'inscription comprend : pauses-café, déjeuners, la documentation et un abonnement d'un an à *Préventique Sécurité*

Annulation sans frais : 10 jours avant le jour de la formation. En cas d'absence du stagiaire, les sommes correspondantes seront facturées au titre de compensation contractuelle. Ce dédit ne pourra pas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.



Groupe Préventique - 37 et 68 cours de la Martinique - BP 70083 - 33026 Bordeaux Cedex
Service Formation. Tél. : 05 57 87 45 63 - Courriel : formation@preventique.org - Site : www.preventique.org/formations
Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83 - Banque Populaire du Sud-Ouest - Organisme de formation enregistré sous le n°72 33 06924 33 auprès du préfet de la région Aquitaine

Programme

1 Le service de santé au travail face au système de santé au travail

Finalités pédagogiques, attentes des participants

Présentation des projets d'entreprise

Principes du droit du danger et du management global

Les enjeux de la santé au travail

La loi et ses décrets

Les enjeux juridiques et stratégiques que doivent maîtriser les services

2 Le service de santé au travail face à l'entreprise adhérente

Position statutaire du SST :

- mandataire des entreprises ;
- missions légales ;
- gouvernance paritaire.

L'obligation générale de santé-sécurité des entreprises

Sources :

- la loi ;
- la jurisprudence pénale ;
- la jurisprudence sociale.

Signification :

- pour les services ;
- pour les médecins et les IPRP.

Les droits à la santé-sécurité des salariés

Expression individuelle :

- retrait ;
- information ;
- examens médicaux..

Expression collective :

- les représentants du personnel et le CHSCT ;
- les syndicats et la négociation.

Signification :

- pour les services ;
- pour les médecins du travail ;
- pour les autres intervenants.

3 Le service de santé au travail en capacité d'action

Les apports du droit du danger et du management global sdes risques

3 notions fondamentales :

- danger ;
- risque ;
- dommage.

3 principes :

- responsabilité ;
- prévision ;
- décision.

Le rôle stratégique du conseil d'administration :
fonction gouvernance

Données méthodologiques :

- la santé est à la fois vue comme but, objectif, résultat et moyen ;
- la santé au travail est à la fois vue comme un champ d'actions, un dispositif de moyens et une donnée de la santé publique.

Données juridiques :

- le paritarisme ;
- la fonction du président.

Le rôle propre du directeur : fonction gestion des objectifs et des moyens :

- une gestion collective et participative ;
- des indicateurs pertinents amont et aval ;
- une méthode d'analyse et d'évaluation ;

Le rôle déterminant de la commission médico-technique

Des relations contractuelles avec la Direccte et la Carsat

4 Le service de santé au travail face à l'exigence d'efficacité

Une politique claire et concrète qui oriente :

- une intention ;
- des objectifs/résultats ;
- des moyens ;
- de l'évaluation.

Une organisation porteuse d'une capacité collective par :

- des définitions de fonctions claires ;
- des liens entre les fonctions ;
- une ingénierie technique.

Une gestion des compétences individuelles et collectives permettant :

- l'analyse des besoins ;
- l'évaluation des priorités ;
- des propositions à la Direccte et à la Carsat ;
- des propositions aux entreprises.

5 Le service de santé au travail face à la demande de contractualisation

La démarche contractuelle :

- la liberté contractuelle ;
- les différents types de contrats ;
- contrat cadre et contrat opérationnel.

Le contrat d'objectif et de moyens avec la Direccte et la Carsat :

- le rôle majeur du conseil d'administration et du directeur ;
- les contenus possibles ;
- financement.

Les contrats opérationnels avec les entreprises et les branches :

- les orientations du contrat cadre ;
- la responsabilisation de l'entreprise et de la branche ;
- la définition des objectifs et des moyens dédiés ;
- financement.

6 Retour sur les enjeux juridiques et stratégiques des services

Présentation et discussion des projets individuels

Synthèse juridique et managériale

Rédaction d'un memorandum des meilleures pratiques

Bilan et évaluation de la formation